INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 décembre 2023, à 19h :00, à la salle du Conseil.

Avis public de la tenue de la présente assemblée, traitant exclusivement sur le budget, a été donné le 12ième jour de décembre.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie et Simon Pelchat sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert. Le Conseiller Étienne Fortin est absent tout au long de la rencontre

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est présente.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

28-12-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu unanimement que la présente séance ait lieu et que tel que signifié à l'avis public donné le 12 décembre dernier, un seul point fasse l'objet de la présente séance et soit discuté, soit : *Les prévisions budgétaires pour l'année 2024.*

Monsieur le Maire et Madame la Directrice générale Secrétaire-trésorière présentent lesdites prévisions, qui ont été préalablement étudiées par les membres du Conseil, tout en faisant état des détails sur les revenus, les dépenses et les immobilisations qui sont équilibrés et totalisent une somme de 1 171 180,00$.

ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

29-12-2023

CONSIDÉRANT QUE la Directrice a donné avis public de la tenue de la présente session, convoquée exclusivement en vue d'adopter le budget pour l'année financière 2024;
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses y figurant;
CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Yan Bolduc et résolu que la Municipalité est et soit autorisée à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2024 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

Administration générale	289 529,00$
Sécurité publique	129 132,00$
Transport	270 425,00$
Hygiène du milieu	199 053,00$
Aménagement, Urbanisme & Développement	86 458,00$
Loisirs et culture	184 643,00$
Frais de financement	11 920,00$
Remboursement de la dette à long terme	30 000,00$
Transfert aux activités de financement	0,00$
Affectation du surplus	(29 980,00S)
TOTAL DES DÉPENSES ET AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :	1 171 180,00$

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

Tarification pour services municipaux	219 054,00$

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Paiement tenant lieu de taxes	86 986,00$
Autres revenus de sources locales	53 844,00$
Transferts	360 406,00$

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiées ci-haut, la taxe foncière générale devra engendrer des revenus de 450 890$, portant ainsi les recettes et affectations totales à 1 171 180,00$.

ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Directrice transmette au vérificateur de la Municipalité, le budget précédemment adopté, pour fin d'inscription aux rapports financiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30-12-2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 19 :02 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 15IÈME JOUR DE JANVIER 2024.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103